



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

Préfecture du Nord

Lille, le 6 décembre 2018

Direction de la Coordination
des Politiques Interministérielles

Bureau des installations classées
pour la protection de l'environnement

Affaire suivie par : isabelle GELLY
Tél : 03 20.30. 54.62

isabelle.gelly@nord.gouv.fr

Relevé de conclusions - réunion du 5 décembre 2018
Commission de Suivi de Site (CSS) - LABORATOIRES ANIOS à Sainghin-en-Mélantois

La Commission de Suivi de Site des LABORATOIRES ANIOS s'est déroulée sur le site de Sainghin-en-Mélantois 3330 route de Lille – D 146, le mercredi 5 décembre 2018 à 14 heures 30, sous la présidence de Monsieur Thierry MAILLES, secrétaire général adjoint de la Préfecture du Nord.

Assistaient à la réunion :

- M. Thierry MAILLES, Secrétaire général adjoint – Préfecture du Nord
- Mme Céline DOUAY, Chef de Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) – Préfecture du Nord
- Mme Isabelle GELLY, gestionnaire Bureau des ICPE - Préfecture du Nord
- M. Thomas DECOSTER, Directeur du site de Sainghin-en-Mélantois - Laboratoire ANIOS
- M. Sylvain DEWAELE, Responsable Sécurité et Environnement - Laboratoire ANIOS
- M. Christophe AUGUSTYNSKI, Maintenance & Engineering Manager - Laboratoire ANIOS
- Mme Céline LEGROS, Coordinatrice Sécurité et Environnement - Laboratoire ANIOS
- M. Alain DEBAISIEUX, Technicien méthodes - Laboratoires ANIOS
- M. Anthony PLESSIET, Préparateur commande cariste, membre du CHST
- M. Lionel MIS, Directeur de l'Unité départementale - Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Mme Christine GILLE, Inspectrice DREAL
- Capitaine Jean-Charles QUEVILLON - Service départemental d'incendie et de secours du Nord (SDIS)
- Mme Marie-José TOURNON, adjointe aux Affaires économiques - Mairie de Sainghin-en-Mélantois
- M. Quentin BOCQUET, Directeur Général des Services - Mairie de Sainghin-en-Mélantois
- M. Rudy PISCHIUTTA , Directeur du Groupe ornithologique et naturaliste du Nord-Pas-de-Calais (GON)

Excusés :

- M. Jacques DUCROCQ, Maire de Sainghin-en-Mélantois
- Madame la Directrice de l' Agence Régionale de Santé
- Monsieur le Directeur des Sécurités - Cabinet - Préfecture

Absents :

- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ou son représentant

Monsieur Sylvain DEWAELE ouvre la séance et annonce l'ordre du jour de la CSS :

- Tour de table
- Élection du bureau
- Présentation du rapport d'activité du site
- Présentation des différentes thématiques environnementales soulevées par l'activité du site
- Action de l'État au titre des installations classées pour la protection de l'environnement
- Questions diverses
- Visite de l'usine

M. Thomas DECOSTER, directeur du site depuis une dizaine d'années souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants.

Les modalités de fonctionnement des CSS sont rappelées par M. MAILLES en vue de procéder à l'installation du bureau puisque cette CSS n'a jamais été créée. Il propose de passer à l'élection du bureau en invitant chacun des 5 collèges à désigner son représentant.

1/ ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU DE LA CSS

Sont élus à l'unanimité :

- Monsieur le Préfet du Nord ou son représentant, président de la CSS, pour le collège « administrations »
- Monsieur le maire de Sainghin-en-Mélantois ou son représentant, pour le collège « collectivités territoriales »
- Monsieur Sylvain DEWAELE, responsable Sécurité et Environnement - Laboratoire ANIOS, pour le collège « exploitants »
- Monsieur Alain DEBAISIEUX, technicien TPM (Total Productive Maintenance), pour le collège « salariés »
- Monsieur Rudy PISCHIUTTA, Directeur du Groupe ornithologique et naturaliste du Nord-Pas-de-Calais (GON), pour le collège « riverains et associations ».

L'arrêté préfectoral du 8 novembre 2018 portant création de la Commission de Suivi de Site sera transmis avec le relevé de conclusions. Par ailleurs, M. MAILLES demande à l'assistance si cet arrêté requiert aucune objection. Aucune objection de la part des participants.

2) PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DES DIFFÉRENTES THÉMATIQUES ENVIRONNEMENTALES LIÉES A L'ACTIVITÉ DU SITE

Présentation du powerpoint (joint en annexe 1) articulée autour du sommaire suivant :

- ➔ Historique des Laboratoires ANIOS, une histoire de famille
- ➔ 1^{er} site Santé ECOLAB au monde
- ➔ Haute capacité de stockage
- ➔ Le centre de recherche Luce Letartre
- ➔ Actualité du site
- ➔ Moyens de prévention et de protection
- ➔ Environnement - Développement durable

M. DECOSTER commente cette première partie. L'activité des Laboratoires ANIOS consiste en la fabrication, au conditionnement et au stockage de détergents, désinfectants (75 % de la production) et de savons (15 % de la production). Leur cœur de métier est donc la lutte antimicrobienne dans tous les domaines.

Elle regroupe deux sites dans la métropole lilloise (120 salariés à Hellemmes et 300 salariés à Sainghin-en-Mélantois).

Le site est en activité 24/24h, 5 jours sur 7 avec quelques weekends dans l'année et est implanté en zone rurale à la limite des autoroutes A23 et A27 et d'une route départementale, la RD 146.

Le site de Sainghin-en-Mélantois regroupe différentes activités :

- Une seconde unité de production opérationnelle depuis 2006
- Le Département Matériel
- La plateforme dédiée au stockage, préparations de commandes et expéditions
- Le Centre de Recherche constitué de 3 laboratoires (contrôle qualité, chimie et formulation, analyse et microbiologie).

La production est de 45 000 tonnes par an, 1000 recettes et 500 palettes par jour. Le Président Directeur Général est Monsieur Bertrand LETARTRE.

Le site de Sainghin-en-Mélantois classé en SEVESO seuil haut se situe dans une zone d'activité agricole et occupe une superficie de 33 000 m².

→ Une histoire de famille :

En 1898, M. Fernand COLLET DELVAL crée une petite société de négoce à Lille dont la spécialité initialement concernait la fabrication de désinfectants destinés aux brasseries. Puis en 1968, Mme Luce LETARTRE-COLLET, petite fille du fondateur, prend la direction de la société. Elle appuiera le développement de l'entreprise sur un partenariat avec l'Institut Pasteur de Lille et le conseil scientifique du Professeur Henri BEERENS.

→ Le développement de la Société dont la force commerciale est bien implantée dans les hôpitaux :

Dès lors, la Société envisage de nouvelles trajectoires de ses activités notamment en voulant réduire l'impact de la chimie sur ses produits et ainsi réduire les impacts environnementaux.

Dès les années 2000, le site de Sainghin-en-Mélantois dédié à la logistique est inauguré et subit un nouvel essor avec l'ouverture en septembre 2006 d'une seconde usine de production et la construction du Centre de Recherche en 2010.

Pour répondre à un besoin de tirer profit d'une empreinte industrielle mondiale et de nouvelles compétences, les Laboratoires ANIOS sont rachetés par le groupe américain ECOLAB en 2017. Ainsi, la Société se lance dans la lutte contre les maladies nosocomiales en développant les protocoles hospitaliers. Enfin, la Société contribue au déploiement de l'activité d'endoscopie, très importante pour le développement d'ANIOS.

Le site de Sainghin-en-Mélantois tend à se spécialiser sur les dispositifs médicaux pour abandonner progressivement les autres filières cosmétique, collectivités...

L'orientation du site axé sur le domaine de la santé représente une part de croissance forte à l'international de l'ordre de 50 %.

→ Haute capacité de stockage :

M. DECOSTER rappelle que toute la partie logistique est informatisée et sécurisée ce qui permet la traçabilité complète des mouvements en interne et jusqu'au client. En 2017, ont été traitées 127 000 commandes générant des quais en perpétuel mouvement avec le départ quotidien d'environ 460 expéditions soit 200 000 kg de marchandises.

Le déploiement des produits pour les hôpitaux constitue certes des contraintes budgétaires mais garantit à la Société un volume sécurisant permettant de garantir un niveau de production régulier au niveau des infrastructures.

→ Au coeur de l'innovation : le Centre de Recherche (CDR) Luce Letartre

M. DECOSTER rappelle que le combat contre le microbe nécessite un service de Recherche et Développement très réactif en passant par le développement de nouvelles formulations sans agents chimiques et sans substances non biodégradables. De nouvelles formulations font également partie des mesures prises en faveur de l'environnement par le CDR.

Depuis 2010, l'ensemble des laboratoires du groupe sont regroupés dans un nouveau centre de recherche de 1000 m² situé sur le site de Sainghin-en-Mélantois (dont un rapatriement d'Allemagne). Cette consolidation du CDR constitue un volet important dans l'essor du groupe.

Le CDR se compose de 3 laboratoires :

- 1) Laboratoire de Chimie de formulation
- 2) Laboratoire de Microbiologie : l'efficacité antimicrobienne des produits durant tout leur développement se fait selon des méthodes officielles en vigueur et selon les règles du COFRAC ISO 17025.
- 3) Chimie analytique ; ce Laboratoire bénéficie de la reconnaissance internationale BPL (Bonne Pratique de Laboratoire).

Toutes les recherches sont menées aux côtés d'experts de différentes nationalités représentant une quarantaine de salariés qui facilitent l'utilisation des produits ANIOS.

→ L'actualité du site

Le rachat des Laboratoires ANIOS par le Groupe ECOLAB (45 000 personnes), leader mondial des technologies et des services dans le traitement de l'eau et de l'hygiène a permis au groupe d'augmenter son chiffre d'affaire et de devenir l'un des leaders sur le marché dans le domaine de la santé. Ce rachat apporte sans conteste un nouvel essor pour le groupe faisant du site de Sainghin-en-Mélantois la première usine et le premier centre de recherche pour la Santé au monde.

Le Groupe ANIOS envisage l'extension du centre de production et du centre de recherche afin d'augmenter les capacités de production de l'usine et de stockage de produits finis sans aucune extension géographique en dehors des parcelles actuelles. Une nouvelle zone de fabrication et de conditionnement des savons est en cours d'installation. Les plans de l'extension des bâtiments figurent dans le power-point joint.

Le but étant de pouvoir rapatrier d'ici la fin de l'année, toutes les activités de production de Hellemmes vers le site de Sainghin-en-Mélantois.

Le bâtiment de Hellemmes conservera uniquement le siège de la Société jusqu'à fin 2019. Son transfert est prévu dans de nouveaux locaux situés à Lezennes.

→ Moyens de prévention et de protection du site

Sécurité/environnement :

Les Laboratoires ANIOS ont mis en oeuvre des moyens de prévention et de protection pour limiter tout impact sur l'environnement. Parmi ces moyens, on retrouve :

- Le système de protection incendie composé de 22 postes de sprinklage alimentés en eau ou en eau + mousse en fonction des zones à risques. Le système est certifié APSAD.

A la demande de M. BOCQUET, il est rappelé la signification des sprinklages (Technique d'arrosage d'eau automatique sous l'influence de la chaleur). Le système utilisé sous forme de liquide ou de mousse est un système statique opérationnel sur l'ensemble des bâtiments de production et de la logistique

- Le système de détection incendie dans le CDR, le poste de garde et dans certaines cellules au niveau de la logistique.

Il est précisé que le confinement de tout le site se fait via des obturateurs et que l'ensemble de l'usine et de la logistique se trouvent sur rétention.

Par ailleurs, il existe un Plan d'Opération Interne qui repose sur 25 personnes et sur une astreinte 24H/24h et 7 jours sur 7.

Mme DOUAY demande si l'entreprise organise des exercices. M. DECOSTER répond que ces exercices sont planifiés afin d'améliorer la réactivité et donner des réflexes opérationnels à l'ensemble du personnel avec différents scénarios envisageables et en associant le SDIS. La formation du personnel est donc un axe prioritaire en la matière.

Dans le cadre de l'extension, les sources potentielles de pollution accidentelle sur le site resteront identiques à la situation actuelle. Concernant les rejets des eaux usées, celles-ci sont prétraitées par la station interne puis dirigées vers le réseau d'assainissement public séparatif pour rejoindre la station d'épuration urbaine.

Une surveillance des rejets aqueux et atmosphériques est régulière afin de garantir le respect des valeurs seuils fixées par l'arrêté préfectoral d'exploitation.

Sureté :

Le site fermé et clôturé est sécurisé 7 jours sur 7 et 24h/24h avec un système de vidéo-protection sur l'ensemble du site.

Rétention sur l'ensemble des bâtiments :

M. DEWAELE apporte quelques précisions à propos des produits chimiques en présentant le plan localisant les zones de confinement des eaux d'extinction incendie et les systèmes de rétention.

En réponse au questionnement de M. PISCHUITTA, il est rappelé que les LABORATOIRES ANIOS sont en partenariat avec la Société PICAVET qui peut être appelée 24/24H en cas de déversement de produits chimiques sur le site.

A la demande de M. BOCQUET, M. MIS souligne l'importance des prescriptions générales applicables aux entreprises en matière de protection de l'environnement. Les arrêtés préfectoraux fixent les prescriptions à suivre par l'exploitant, les moyens d'analyse et de mesures, les moyens d'intervention en cas de sinistre et les moyens de réduire les pollutions à longue distance. Cet encadrement est nécessaire afin de respecter les prescriptions exigées dans le domaine de l'environnement ou de la sécurité surtout pour les entreprises classées seuil SEVESO.

M. DEWAELE souligne l'importance de la mise en sécurité du personnel et le respect de l'environnement, priorité des Laboratoires ANIOS. C'est pourquoi, la qualité et la performance des produits, nécessitent l'obtention de différentes certifications exigées par leurs clients.

➔ Environnement et Développement durable

Rejets aqueux :

Les LABORATOIRES ANIOS sont engagés dès l'étape de R&D en matière de processus de fabrication respectueux de l'environnement. Le développement important des outils de protection de l'environnement a conduit l'entreprise à s'engager de façon éco-responsable en prenant en compte les facteurs d'émission de gaz à effet de serre dans chaque formule proposée. Ainsi, conformément à l'évolution de la réglementation, des pictos sont apposés sur chaque produit.

Concernant le processus de fabrication, il est souligné l'utilisation d'une énergie verte en eau, gaz et électricité sur l'ensemble du site. Toutes les équipes sont sensibilisées et formées au QSE incluant également les 80 intérimaires travaillant actuellement sur le site.

Enfin M. DECOSTER précise que l'objectif 0 enfouissement est programmé pour 2019. Bien que l'entreprise produise des déchets, il restera toujours des boues à traiter. Un bilan carbone est effectué tous les deux ans impliquant un réel travail avec les transporteurs.

M. PISCHUITTA s'interroge sur le traitement des eaux et les mélanges dangereux qui peuvent en découler. M. DECOSTER répond que la Société procède à un traitement de toutes les eaux usées via une station d'épuration installée sur chaque site évitant les rejets vers les réseaux communautaires. La commercialisation de l'eau de pluie est difficile car elle n'est pas si pure et le traitement serait sans doute plus énergivore que l'eau en provenance de la ville.

Concernant les rejets aqueux, M. DEWAELE rappelle que la DREAL effectue un ou deux contrôles inopinés par an ou via des laboratoires indépendants. Mme GILLE souligne qu'il s'agit de valeurs limites en sorties du site avant le raccordement à la station d'épuration.

M. DECOSTER rappelle que le site est classé SEVESO seuil haut et qu'à ce titre, il existe des risques statiques de stockage mais pas en matière de pétrochimie.

En réponse à M. BOCQUET s'interrogeant sur l'évolution des seuils, M. MAILLES indique que la réglementation évolue nécessitant l'encadrement par de nouveaux arrêtés préfectoraux et de discussions avec le pétitionnaire et les services de la DREAL. Si des modifications substantielles apparaissent, un examen approfondi du dossier est demandé, un passage au Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques (CODERST), et la sollicitation de l'avis de l'autorité environnementale peuvent être envisagés pour valider ces changements. Idem si des révisions sont demandées pour les changements des seuils européens ou nationaux.

Une autosurveillance par l'exploitant est nécessairement accompagnée par les inspecteurs de la DREAL. Des sanctions peuvent être prises si les exploitants ne respectent pas la réglementation avec la mise en place de mise en demeure, consignation de somme, etc...

Rejets atmosphériques :

13 points (chaudières et conduits) sont à respecter et le dernier rapport est en cours de rédaction. Comme pour les rejets aqueux, un suivi régulier est attendu.

3) BILAN ADMINISTRATIF AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES

M. DEWAELE rappelle que la société a été autorisée par arrêté préfectoral d'autorisation en date du 25 mai 2011 pour l'exploitation d'une unité de fabrication, de conditionnement et de stockage de détergents, désinfectants et savons sur le territoire de la commune de Sainghin-en-Mélantois, complété par d'autres arrêtés préfectoraux.

Un dossier de porter à connaissance est en cours d'instruction suite à l'agrandissement (extension et nouvelles matières premières entrant sur le site) et au transfert des activités d'Hellemmes sur le site de Sainghin-en-Mélantois. Il devra fait l'objet d'un passage au CODERST prochainement. Des échanges sont en cours entre le SDIS et la DREAL.

Enfin, un arrêté de mise en demeure en date du 26 janvier 2017 concernant la « surveillance et détection des zones pouvant être à l'origine des risques liés aux explosimètres » a été levé le 1^{er} février 2018.

4) QUESTIONS DIVERSES

Pour clore la réunion après ces échanges, M. DECOSTER indique que la Société souhaite pérenniser le site de Sainghin-en-Mélantois en essayant de réaliser le rachat des terrains avoisinants pour éviter d'éventuelles constructions.

Par rapport au Plan Local d'Urbanisme (PLU), une rencontre avec la Mairie de Sainghin-en-Mélantois est à envisager afin d'évoquer l'incertitude des distances à respecter repris dans l'arrêté instituant des Servitudes d'utilité publique (SUP). M. BOCQUET souligne également l'importance de la destination des sols notamment par les champs captants et la plaine de Bouvignes.

Enfin, ce dernier évoque un problème d'antenne-relais existant sur un terrain privé. Il est nécessaire que le propriétaire de l'antenne demande l'accord des LABORATOIRES ANIOS.

M. MAILLES rappelle que la Préfecture a un rôle à jouer en matière de contrôle de légalité mais concernant le PLU, la mairie est compétente. Enfin, la DREAL souligne que l'article 3 de l'arrêté préfectoral des SUP des LABORATOIRES ANIOS doit être annexé au PLU.

Pour répondre à la question de M. PISCHUITTA à propos des espaces verts d'accompagnement de la Société, M. DECOSTER indique que des zones vertes sont réservées pour la flore et la faune avec la mise en place de fauchages résonnés, une à deux fois par an.

Afin de s'assurer du respect des normes environnementales pour les établissements classés SEVESO seuil haut, la CSS doit se tenir annuellement. Cette commission permettra de suivre l'entreprise de façon plus régulière d'autant plus qu'une extension du centre de recherche est en cours de réalisation.

L'ensemble des sujets ayant été évoqués, M. MAILLES remercie les participants et les LABORATOIRES ANIOS pour l'accueil et l'invitation de la visite de l'usine.

Pour le préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général Adjoint



Thierry MAILLES

